



Photo Jacques Mengelle-Touya

Sommaire

- Zoom sur l'Association Sportive
- Les activités du CCAS
- Les autres événements
- Actualités de Saint-Lambert
 - Logements sociaux
 - Éclairage public
 - L'école et le temps périscolaire
- Le passé des bâtiments communaux et des 15-17 rue de la Mairie
- Jeux
- Informations pratiques locales
- État civil

VOTRE AGENDA

- **Fête de l'École**, 19 juin à partir de 10h30
- **Fête du Sport** : 26 Juin – Grande soirée le 26 juin !
- **Rentrée scolaire** : 2 septembre
- **Inscriptions à l'Association Sportive** : 4 Septembre
- **Début des cours de tennis** : 15 et 18 Septembre
- **Fête de Saint-Lambert** : le 18 Septembre



Mairie : 13 rue de la Mairie

Tél : 01 30 43 77 25 – Fax : 01 30 60 97 99

**Permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 16h30
samedi 9h à 11h30**

www.saintlambertdesbois.fr

N'hésitez pas à consulter les tableaux d'affichage de la Mairie.

ZOOM SUR L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le bureau

Les responsables du bureau sont :

- Nathalie Hoareau, Présidente 06 86 08 17 43
- Sylvain Judel, Trésorier 06 86 32 44 50
- Gilles André, Secrétaire 06 73 42 51 83
- Philippe Tacyniak, Trésorier adjoint 06 87 86 18 92

Avis aux amateurs qui auraient envie de donner un peu de leur temps !

Les adhérents et les activités sportives

L'association sportive compte cette année :

- 84 adhérents aux Tennis
- 8 au STEP
- 14 au Beach volley
- 2 au Foot (il faudra l'an prochain 7/8 adhérents pour pérenniser cette section)

Cette année **le club de tennis** à engagé plusieurs équipes en compétition :

- Une de + de 45 ans
- Une de + de 35 ans qui monte en 1ere division ! Bravo messieurs !
- Une équipe de double
- Une équipe seniors filles et une de garçons
- Une de 11/12 ans garçons
- Une de 15/16 ans garçons
- Et la dernière ... une équipe de non classées : RAQUETTE FFT ... qui a perdu en 8^{ème} de finale mais qui s'est bien amusée !



Tous les résultats vous seront présentés à la prochaine Assemblée Générale de novembre 2010.

Le tennis n'est pas la seule activité proposée par l'Association Sportive :

- **STEP : le lundi soir à 20H30**, en Salle des Associations, Christophe Jolivet (que nous remercions) vous entraîne dans un rythme endiablé à une chorégraphie ludique et sportive.
- **BEACH VOLLEY : le mercredi soir** entraînement jusqu'à la tombée de la nuit sur les terrains du Beach ; renseignements auprès de Philippe Rambour. Le dimanche après-midi, il y a aussi des joueurs auxquels vous pouvez vous joindre.
- **FOOT** : Les jeunes peuvent s'entraîner l'hiver, le dimanche après-midi à la salle du SIVOM à Chevreuse, sinon nous disposons d'un terrain réduit à l'espace associatif ; renseignements auprès de Philippe Rambour.

Les dernières festivités

Soirée crêpes, croques et Wii : le 13 février 2010

Nous avons organisé le 13 février une soirée jeu de Wii où petits et grands se sont retrouvés autour d'écrans géants et ont dégusté des croque-monsieur et des crêpes. Philippe Tacyniak nous a fourni et installé, avec le concours de Gilles André, les vidéo projecteurs et grands écrans avec toute la logistique associée pour notre jeu. L'idée a été très appréciée et sera renouvelée.



Barbecue tennis : le 18 avril 2010

Le 18 avril la saison du tennis s'est ouverte par un grand beau temps ; nous étions nombreux à nous retrouver autour des terrains (merci à la Mairie qui a fait repeindre le 2ème court). Salades et gâteaux ont été apportés par les participants et Sylvain nous a cuit les grillades offertes par le club.



Prochaines inscriptions à l'AS : 4 Septembre 2010

Début des cours de tennis : mercredi 15 et samedi 18 Septembre

Les prochaines inscriptions aux cours auront lieu le samedi 4 septembre de 12 h à 17 h à l'Espace Sportif (côté Beach Volley). Merci de compléter les fiches d'inscription et d'autorisation parentale et de ne pas oublier votre certificat médical d'aptitude au tennis et de non contre-indication à la pratique en compétition. Veuillez apporter vos badges, nous effectuerons la mise à jour.

Un barbecue sera prévu à l'inscription, et nous organiserons un tournoi de Beach Tennis dans l'après-midi et des évaluations de niveau seront faites pour les nouveaux élèves.

Le coût des cours de tennis (inchangé depuis 4 ans) est fixé forfaitairement pour l'année entière. Il tient compte du calendrier des vacances scolaires, ainsi que de l'annulation éventuelle de certains cours pour cause d'intempéries ou de compétitions. Les cours ont lieu les samedis veilles des vacances scolaires.

L'adhésion est à régler le jour de l'inscription, le chèque sera encaissé immédiatement. Pour le règlement des cours vous pouvez payer en 3 fois (chèques à remettre à l'inscription) : les chèques seront encaissés le 30 septembre 2010 pour le premier, 31 décembre 2010 pour le second et 31 mars 2011 pour le dernier. Rédigez vos chèques à l'ordre de l'A.S. St Lambert des Bois.

Les tarifs pour la saison 2010/2011 sont :

Prix des adhésions à l'AS St Lambert	Résidents St Lambert	Extérieurs
- L'adhésion donne accès aux autres activités proposées par l'AS St LAMBERT : Beach, Foot et STEP. - Pour 2 adultes de la même famille (non étudiants, résidant à St Lambert), les enfants paient demi-tarif.		
Enfants – 18 ans	55 €	65 €
Étudiants	60 €	70 €
Adultes	95 €	115 €
Carte invitée	110 €	130 €
Cours de tennis (pour l'année)		
1 heure par semaine par Stéphane Martinez, Diplômé d'état, (06 13 46 68 66) et Clémentine Barbier (06 07 70 63 37)	Enfants : 165 €	Adultes : 195 €
- Pour les enfants d'une même famille et résidant à St Lambert le troisième paiera Demi tarif. - Pour les enfants qui participent à 2 cours le prix est de : $165 \times 2 = 330$ € - Pour ceux qui auront des cours d'1 h30, les 2/3 de l'année le prix est de : $165 + 55 = 220$ €		
Cautions	Clef d'accès au tennis : 3 €.	Badge nominatif : 8 €

À venir ... Réservez votre samedi 26 juin prochain pour la Grande Fête du Sport !

L'année se clôturera le 26 juin prochain par la grande fête du sport avec différentes activités sportives :

- Bike & Run
- Ludik Tennis
- Pétanque
- Football ...

Le samedi 26 juin au soir, la fête s'achèvera avec notre dîner dansant sur le thème espagnol, avec une paëlla géante. Venez déguisés ! Réservation impérative auprès des membres du bureau (adultes 15€ enfants – de 13 ans 12€), voir les détails sur l'affiche en dernière page.

Texte et photos Nathalie Hoareau

LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE CCAS

Week-end Ados, 10 et 11 avril 2010 : Futuroscope

Après un voyage de 3 heures 30 avec halte petit-déjeuner sur le parking de l'autoroute, nous sommes arrivés au Futuroscope de Poitiers. Pas une minute à perdre : les enfants sont entrés dans l'enceinte du parc et ont eu quartier libre toute la journée afin qu'ils puissent profiter au mieux des attractions. En fin de journée, rdv à la sortie du parc pour se rendre à l'hôtel et prendre notre dîner. Ensuite, retour au Futuroscope pour assister au spectacle de nuit son et lumière d'une qualité extraordinaire. Le lendemain nos ados ne se sont pas fait prier pour retourner jouer au parc, ils étaient tous réveillés à l'heure pour ne pas en perdre une miette. Après un repas sur place, la fatigue et la digestion aidant, certains enfants se sont allongés sur l'herbe, d'autres sont retournés faire des attractions plus tranquilles. 16 heures : retour en bus vers Saint Lambert. Un week-end, qui au dire des enfants fut très plaisant et amusant.

Le seul point négatif à relever est le petit nombre de participants à cette journée, seulement 16 enfants ont répondu présents à cette sortie. Nous remercions tous les accompagnateurs et Sylvie qui a grandement participé à la réussite de ce week-end et à l'année prochaine avec plus d'adolescents.



Texte et photos Sylvain Judel

Sortie à Thoiry pour enfants de l'école, 26 mai 2010

Le CCAS a organisé une sortie au château de Thoiry pour les enfants de l'école de la moyenne section de maternelle au CM2. Cette sortie s'est déroulée le Mercredi 26 mai 2010. Une grande participation a été enregistrée avec 40 élèves présents au départ de la commune, un seul enfant qui était prévu est tombé malade la veille de cette journée. Nous avons pris la route à 9h30 et dès notre arrivée, nous avons fait le parcours en bus des grands animaux (éléphants, girafes, lions, ours etc.) sous les yeux émerveillés des enfants. A la fin de ce parcours nos chères têtes blondes avaient une petite faim de loup que nous avons vu après lors de notre visite du parc à pied. Donc, direction les tables de pique nique et une fois repus la visite pédestre a pu commencer. Les varans, les serpents, les oiseaux, les singes, les félins et autres animaux de la savane étaient au menu de l'après-midi. Après une halte aux jeux du parc, l'heure du retour avait sonné, mais après tous ces efforts un petit réconfort était le bienvenu. Un goûter fut servi sur le parking, et tout ce petit monde était de retour dans notre cher village où les parents attendaient leur progéniture. Une journée que les enfants ne vont pas oublier de sitôt, tant leurs commentaires étaient positifs et admiratifs.



Texte et photos Sylvain Judel

LES AUTRES ÉVÈNEMENTS

Cérémonie du 8 mai 2010

La commémoration organisée par la section des Anciens Combattants, Prisonniers de guerre et Combattants d'Algérie Tunisie et Maroc (CATM), a suivi la tradition : le cortège à la tête duquel nous avons retrouvé Monsieur Christian Fernandez portant notre drapeau national s'est dirigé vers l'Église où une très belle messe fut célébrée par le père Michel Derache, avant la cérémonie du souvenir au Monument aux Morts avec le dépôt de gerbe et le discours officiel prononcé par les enfants de l'école. Ensuite, la section et l'association Saint Lambert en Fête ont offert un vin d'honneur à l'Espace Associatif.



Photo Danielle Tacyniak



Photo Jacques Mengelle-Touya

Danielle Tacyniak

La choucarde est fleurie !

Le 29 mai 2010, l'équipe de jardiniers de St Lambert en Fête s'est réunie pour fleurir notre choucarde. Après avoir mis et place et arrosé les plantations choisies par Gwenaëlle Gueguen, une petite pause était la bienvenue pour admirer le beau résultat !

Danielle Tacyniak



Photo Jacques Mengelle-Touya



Photo Danielle Tacyniak

A L'ÉCOLE :

Salon du livre, dixième édition

Thème : « le livre, la lecture, les mots » du 6 au 11 avril 2010. Gymnase Fernand Léger à Chevreuse
Jeudi 8 avril, les élèves d'élémentaire de l'école sont allés au salon du livre de Chevreuse dont le thème cette année était « le livre, la lecture, les mots ».

Les élèves ont découvert les travaux des autres écoles, participé à des ateliers et rencontré certains auteurs ou illustrateurs des livres qu'ils avaient lus.

Les CP/CE1/CE2 ont rencontré Ephémère auteur de « Théo Crocklune » et Les CM1/CM2 Yaël Assan auteur de « Momo petit prince des bleuets ».



Ceux qui sont revenus le samedi matin ont eu la chance d'assister à une adaptation théâtrale et musicale du "Livre disparu" puis de rencontrer Jo Hoestland qui a écrit « L'auteur de mes jours ».

Les parents les ont rejoints comme d'habitude vers midi et ont pu faire l'acquisition de livres que les enfants avaient repérés le matin.

Texte et photo Sandrine Defontaine- Jollivet

Le carnaval

Le Carnaval a eu lieu cette année au sein de l'école le vendredi 19 février. Après avoir revêtu leur déguisement, les enfants ont pu assister, dans la cour, à une démonstration de djembé par Fabienne, la remplaçante de Mme Lutz. Puis les enfants sont rentrés goûter dans les classes en raison de la météorologie capricieuse.

Cécile le Gallo

À venir ...

La fête de l'école aura lieu le samedi 19 juin. Le spectacle commencera à 10H30. La remise des prix aux CM2 quittant l'école se fera juste après.

Rentrée scolaire : jeudi 2 septembre 2010 à partir de 8H20 pour tous les enfants de l'école.
Les enfants n'ont pas classe le samedi matin, voici les horaires de l'école : 8H30-11H30, 13H30-16H30.

Sortie des Anciens Combattants offerte aux enfants de l'École, le 7 juin 2010

Une journée magnifique à Vaux le Vicomte – Retour au XVIIème siècle

Par beau temps, eut lieu le 7 juin la sortie annuelle offerte par l'Association des Anciens combattants aux écoliers de Saint-Lambert. Cette année nous étions invités par le Surintendant des finances de LOUIS XIV, Nicolas FOUCHER en son château de VAUX le VICOMTE, créé par celui-ci au XVIIème siècle avec l'aide et le génie de trois bâtisseurs de l'époque : Le VAU, Le BRUN et Le NOTRE.

Les vingt-huit jeunes élèves, accompagnés par les organisateurs Anciens Combattants et sympathisants ainsi que par leurs deux mentors durent, dès leur arrivée au Château revêtir des costumes d'époque sous la houlette très avertie d'un guide en costume lui aussi.

Les accompagnateurs se mirent à l'unisson, Mousquetaires pour les garçons, Princesses et Duchesses pour les filles, belle palette de couleurs.



La visite du château commença par les appartements de Monsieur le Surintendant, l'antichambre, le cabinet de travail, la chambre et le cabinet d'aisance. Ensuite le salon de Madame, son boudoir, sa chambre et sa salle de bain où existaient une grande baignoire, une coiffeuse, un bidet et une chaise percée. Visite d'un grand intérêt pour les enfants qui ne manquèrent pas de poser des questions plus pertinentes les unes que les autres et parfois très cocasses. Cette première partie de la visite se termina par un cours de révérences, les mousquetaires faisant face aux princesses et duchesses.



Sortie sur l'arrière du château devant la perspective des immenses jardins.



Cours d'escrime et jeux de cerceaux, même les accompagnateurs croisèrent le fer (en mousse polyuréthane). La tradition fut respectée, l'on ne combat qu'après s'être présenté et salué, au ciel (épée dressée vers le haut), à soi, (épée devant le visage), à terre, (épée vers le sol). Le duel peut commencer !



Nous avons « pique-niqué » aux abords du château dans un emplacement réservé.

Après le déjeuner, retour au château pour visiter les appartements réservés au Roi Louis XIV, appartements qu'il n'occupa jamais. Le jeune Roi Soleil ébloui par tant de fastes fit emprisonner à vie son ministre qui lui faisait tant d'ombre et s'inspira de VAUX pour construire VERSAILLES.

La chambre du Roi, la succession des pièces d'apparat somptueuses. La plupart comportent des animations avec des personnages grandeur réelle, sonorisées.

Vous assistez au réquisitoire du Roi contre Fouquet, son arrestation par d'Artagnan et ses mousquetaires. Diverses « vidéos » dont un grand bal à la cour comme si nous y étions. Visite des cachots, l'un avec Fouquet en train

d'écrire. La pièce maîtresse dans ces sous-sols est sans contestation la grande cuisine équipée à la mode de l'époque, suivie de la salle à manger des serveurs.



Après avoir repris notre aspect 21ème siècle, la chaleur étant tombée, ce fut une grande promenade dans cette grande perspective imaginée et créée par Le Notre, les bassins, les charmilles, la grotte

Tout si beau mais si grand que nous dûmes renoncer à aller jusqu'à la statue d'HERCULE en bronze et or qui domine la perspective du château de plus d'un kilomètre et demi. Au retour le musée des équipages, tous à l'emblème de L'Écureuil de Nicolas Fouquet, clôtura la visite.



Nous remercions tous les généreux donateurs qui nous ont aidé à vivre cette journée mémorable.

Odile Fernandez Héraud – Roger Naras
Photos Philippe Tacyniak

LES LOGEMENTS SOCIAUX

Une magnifique photo de notre Commune et des logements des 15-17 rue de la Mairie est en première page du dernier bulletin « L'Écho du Parc », édité par le Parc Naturel Régional. L'article l'accompagnant mentionne remercie l'« ensemble des partenaires institutionnels (État, Région, Département et Parc) qui ont aidé à faire avancer le projet, de l'expertise initiale à la restauration du cadran solaire de 1635. Le résultat est superbe se félicite Bernard Rombauts architecte au Parc; le bâtiment a su conserver son cachet patrimonial et ajouter des touches contemporaines. »



Lors du Conseil Municipal du 9/3/2010, la Commune a décidé de mandater la société SOGEMAC pour la gestion locative des logements sociaux des 15-17 rue de la Mairie, et ceci pour une durée de trois ans renouvelable.

La SOGEMAC est une Entreprise Sociale pour l'Habitat, habilitée par l'État, et gère 3500 logements en Ile de France.

La SOGEMAC assure la gestion au quotidien des logements : entrées/sorties, paiements des loyers, charges, entretien, contentieux potentiels.

L'attribution des logements sociaux est très réglementée et elle est effectuée par la Commission d'Attribution de la SOGEMAC, selon les critères définis par la loi :

- Personnes de nationalité française ou de l'Union Européenne,
- Conditions de ressources selon le type de logement (insertion, social, intermédiaire)
- Adéquation entre le type de logement et la taille de la famille.
- Le respect des contingents : certains logements sont réservés à l'État (Préfecture) ou à des collectivités locales (Région). Ces réservataires de logements proposent des candidats à la Commission qui décide souverainement.

Pour les 9 logements proposés, allant du T1 au T4, la Mairie a reçu 30 demandes.

La réglementation a été scrupuleusement respectée pour le choix des locataires, réalisé avec la SOGEMAC qui est le garant de la bonne application de la loi, avec les trois principales étapes suivantes :

- Lors d'une réunion menée avec deux représentants de la SOGEMAC, et les membres présents de la Commission Municipale (Sylvie Anglars, Jasmine Flament, Jean-Pierre Le Métayer, Danielle Tacyniak), 14 dossiers compatibles avec les critères ci-dessus ont été retenus.
- Pour 3 logements relevant du contingent de la Préfecture, les dossiers candidats ont été présentés par Danielle Tacyniak à la Préfecture de Versailles et acceptés.
- La Commission d'Attribution de la SOGEMAC a enfin statué sur les attributions définitives.

Les logements seront donc bientôt habités !

Danielle Tacyniak

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une analyse concernant l'éclairage de nuit est en cours à St Lambert. La solution retenue serait de faire baisser l'intensité de l'éclairage public, pour conserver chaque lampadaire et ne pas avoir de zones d'ombre, tout en diminuant la facture d'électricité de la commune de façon notable.

Philippe Guibert

Vote du BUDGET COMMUNAL le 12 avril 2010

Les comptes 2009 et le budget 2010 ont été votés le 12 avril 2010 et sont consultables en mairie.
Les taux des impôts directs locaux sont reconduits à l'identique par rapport à l'année dernière, soit :

Taxe d'Habitation	4	%
Taxe Foncière Non Bâti	19	%
Taxe Foncière Bâti	4,5	%
Taxe Professionnelle	15,50	%

Danielle Tacyniak

L'ECOLE et le temps périscolaire

Pour la **rentrée de septembre 2010**, les aménagements pour le temps périscolaire ont été maintenus, avec bien sûr, la **garderie**, et aussi les séances **d'étude les lundis et jeudis**, sous la coordination de Mme le Gallo, ou Mme Defontaine en remplacement.

L'étude a lieu les lundis et jeudis : de 17h à 18h SANS INTERRUPTION POSSIBLE (les enfants sont libérés à 18h). **L'abonnement est trimestriel et est fait en même temps que l'inscription à la cantine.**

Les tarifs proposés prévoient de rester éventuellement à la garderie jusqu'à 18h30. Ils ont été élaborés par comparaison avec les communes des environs.

Ces tarifs ne permettent pas d'équilibrer les comptes de la municipalité qui apporte des subventions importantes pour mettre en place ces activités, mais celles-ci sont jugées indispensables pour les familles.

En ce qui concerne les extérieurs, les frais d'écologie ne couvrent que le fonctionnement de l'école et non la cantine ou les activités périscolaires.

	St Lambert	Extérieurs
Cantine – prix du repas	3,80 €	4,60 €
Étude (tarifs inchangés) Lundi & Jeudi de 17h à 18h suivie ou non de la garderie jusqu'à 18h30	35 € / mois	40 € / mois
Étude (tarifs inchangés) Lundi & Jeudi de 17h à 18h et garderie tous les jours jusqu'à 18h30	45 € / mois	50 € / mois
Garderie soir (tarifs inchangés) tous les jours jusqu'à 18h30	25 € / mois Occasionnels 5 €	30 € / mois Occasionnels 6 €
Garderie matin (tarifs inchangés)	10 € / mois Occasionnels 2 €	12 € / mois Occasionnels 2,50 €

Garderie ; pour les occasionnels, au-delà de 4 séances, le forfait leur est appliqué.

Jasmine Flament

Révision de la Charte du Parc Naturel Régional

Comme vous le savez, l'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse à un maximum de 62 communes est prévue pour début 2011.

La nouvelle charte, que devra signer chaque commune pour s'engager dans ce PNR agrandi, est à la disposition de tous les habitants pour consultation en Mairie.

Le Conseil Municipal de chacune des 62 communes votera au 4^{ème} trimestre 2010 l'adhésion ou non de sa commune à cette nouvelle charte pour une durée de 12 ans, soit de 2011 à 2023.

Danielle Tacyniak

Rappel de la Gendarmerie Nationale

- **Vols sur la Commune**

La gendarmerie de Magny les Hameaux recommande de faire un appel à la vigilance suite aux vols commis sans effraction sur le territoire de la commune.

Elle rappelle qu'il convient de **fermer à clé les portes d'accès des maisons ainsi que les véhicules.**

Le signalement de tout évènement ou individu suspect s'effectue auprès de la **gendarmerie de Magny les Hameaux.**

Contact gendarmerie : 01.30.52.07.94 ou 17

- **Escroqueries sur Internet**

Le nombre d'escroqueries sur Internet a fortement augmenté ces dernières années. C'est pourquoi la Gendarmerie Nationale a mis en place :

- o Un numéro de téléphone permettant de recevoir des conseils **INFO ESCROQUERIE 08 11 02 02 17**
- o Un site permettant de déposer une plainte pour escroquerie sur internet

www.internet-signalement.gouv.fr

En cas d'atteinte aux biens (vol, escroquerie, etc.), la pré-plainte en ligne est accessible à partir du site internet de la commune.

Le passé des bâtiments communaux et des 15 et 17 rue de la Mairie.

La mère Supérieure Angélique Arnould abbesse de l'abbaye de Port-Royal des Champs fit construire le Manoir, (école mixte actuelle) et les diverses maisons de la rue de la mairie au 17^{ème} siècle. Les fonctions de ces bâtiments étaient, pour le Manoir de loger les hôtes laïques de l'abbaye qui ne pouvaient pas y rester, et les autres habitations étaient réservées aux artisans, hommes et femmes de peines qui travaillaient pour l'abbaye. Le bâtiment dont on va parler était de ces derniers. Le N° 15 abrita l'école des petites filles du villages et le N° 17 le presbytère dont il sera question plus tard. C'était la plus grande construction du village après le manoir .

Après la révolution de 1789, quand les biens de Port-Royal furent vendus comme « biens nationaux », ils furent achetés par une madame DESPREZ qui les rétrocéda en même temps que tous les bâtiments afférents à l'abbaye. Monsieur Louis Silvy très riche, fort instruit et très attaché à l'esprit de Port-Royal lui acheta tous ses biens (bâtiments et terre). Il habita Saint-Lambert de longues années, devint maire du village et fonda en 1824 une école pour les garçons de Saint-Lambert et des villages alentours. Ce fut le pensionnat SILVY jusqu'en 1972. La commune racheta le manoir et rouvrit l'école mais sans internat. Le statut d'école libre devint laïc mais toujours mixte. Revenons au 19^{ème}. siècle. Pour les filles, il n'y avait rien, personne ne s'occupait de leur instruction. Louis SILVY installa une école pour elles au N° 15 de la rue (la numérotation actuelle est contemporaine), ceci en 1840. Ce bâtiment était assez grand pour recevoir une quinzaine d'élèves et dans le bâtiment contigu au N° 17 un logement pour le curé, ce fut le presbytère. Monsieur SILVY se retira à Port-Royal dans la maison du gardien des ruines de l'abbaye, il y mourut 1847. Il repose actuellement dans le cimetière de Saint-Lambert.

À une époque beaucoup plus récente, vers la fin des années trente, une petite fille de Paris fut très malade, très, très malade . Elle ne pouvait pas ni se lever, ni manger et souffrait le martyr. Après trois opérations de la tête, elle fut considérée comme sauvée et on la transporta chez sa grand-mère à : « Le Bocage » sa résidence à Saint Lambert, au bon air de la nature des bois et des champs. Le chirurgien venait tous les jours de Paris, lui prodiguer ses soins. Les mamies locales lui apportaient mille petites gâteries, d'autres lui racontaient de belles histoires. Enfin elle reprit quelques forces et réapprit à marcher ! ... Pensez un peu ! ...

Pendant toutes ces semaines, ces mois d'immobilité forcée elle n'avait pu suivre l'enseignement des enfants de son âge, à part lire et écrire. Alors dès qu'elle put se lever, on l'inscrivit à l'école des filles du village. Ah ! Cette école de Saint-Lambert ! Tout lui sembla lumière, soleil et joie de vivre.

Vous l'avez deviné, la petite fille de sept ans, c'était Moi !

Je fut accueillie avec grande affection et chaleur par la maîtresse, mademoiselle ROUME ainsi que par de grandes filles qui s'appelaient Hélène, Monique, Paulette, Annie !... Certaines dirent « attention c'est du verre, il ne faut pas la toucher, elle se casse ». Toutes me protégèrent.

Dans la classe aux grosses poutres plus que centenaires (XVII^e S.) des hautes fenêtres et des portes ouvraient sur une cour-jardin plantée d'herbes, de fleurs et de grands arbres. Au fond il y avait un jardin potager jusqu'à un grand mur percé d'une porte pour accéder à l'Église. (elle existe encore).

Sur le mur du fond de la classe, il y avait un grand tableau noir où l'on écrivait à la craie blanche. Devant, se trouvait une estrade où la maîtresse avait son bureau d'où elle pouvait voir toutes ses élèves. Les petites devant, les grandes (12 à 13 ans) derrière. Dans l'axe du mur et tout en haut, régnait un grand crucifix orné de buis (un peu poussiéreux) qui semblait sourire aux enfants.

La maîtresse, Mademoiselle ROUME, était pour moi une personne toute souriante, aux cheveux blancs frisés, habillée en noir des pieds à la tête. A sa taille ceinte d'une chaînette ou d'une cordelière, pendait un trousseau de grandes clés qui cliquetaient à chacun de ses mouvements. Elle donnait, confiance mais respirait la rigueur et inspirait le respect. Le matin, nous attendions l'heure de la rentrée dans la cour-jardin en jouant, puis au son du claquoir que Mademoiselle agitait, nous nous rassemblions très vite en rang par deux et rentrions dans la classe vers nos places respectives. Nous avions chacune notre place, deux par deux à des petits bureaux à abattants avec des encriers en porcelaine, à l'époque on apprenait à écrire avec une plume « sergent-major » de préférence et de l'encre violette. Moi la petite en supplément, j'avais une petite table en retrait sur l'estrade de la maîtresse.

Ah ! Je revois encore les élèves, en tabliers beiges, debout les bras croisés, attendant en silence le signal de la prière, puis l'ordre de la maîtresse pour s'asseoir ! Discipline, discipline ! Dehors, deux grands chiens noirs semblaient nous surveiller par les fenêtres.

Tout ceci est ancien, mais j'entends encore le récit de la prière, le bruit des pupitres que l'on ouvre et ferme, je sens l'odeur de l'encre et des crayons que l'on taille et je vois notre maîtresse à la voix claironnante dont je suis à présent, très probablement la seule à me souvenir ainsi que de mes grandes petites amies, Hélène, Paulette, Simone, Monique, etc... Et moi j'étais comme tétanisée : j'écoutais, je suivais, je regardais !... Je n'avais que sept ans !...

Et j'essayais d'apprendre ! Difficile, difficile ! Alors il fut décidé que pendant les grandes vacances, Mademoiselle me suivrait tous les matins pour pallier à mes lacunes. A cette époque les grandes vacances duraient du 14 juillet au 1^{er} octobre.

Le passé des bâtiments communaux et des 15 et 17 rue de la Mairie.

Avant, il y eut la distribution des prix ! Dès le début de juillet, on préparait la cérémonie. Les grandes aidaient mademoiselle à décorer la classe : fleurs en papier, girandoles, dessins d'élèves et tout ce qui était possible de coller et de suspendre aux murs et au plafond. Les piles de livres rouges à tranches dorées furent placés sur le bureau de la maîtresse. On répétait les chants traditionnels y compris les chants patriotiques.

Au jour dit, les parents apportaient gâteaux et sucreries. Les petites filles étaient habillées comme pour un mariage, coiffées avec de jolis rubans. Tout le monde était « sur le pont » et sur son « trente et un ». Excité et anxieux de savoir quel prix lui serait attribué.

Les invités arrivèrent, s'assirent aux places qui leur étaient attribuées. Il y avait Monsieur BARBU le maire, le COLONEL son frère, Louise FAURE-FAVIER, aviatrice, écrivain et généreuse donatrice, le directeur du pensionnat SILVY, Pauline ma grand-mère, les demoiselles DOULST et autres généreux donateurs.

Après mille civilités, diverses récitation, chants et présentation des œuvres des élèves, mademoiselle ROUME annonça très cérémonieusement les prix.

Prix d'excellence, prix d'honneur, de français de calcul, d'histoire et de géographie etc...furent distribués aux heureuses récipiendaires. Toutes les petites filles avaient un prix !

Chacune se levait à son nom, se présentait devant l'aréopage qui applaudissait fortement, complimentait l'heureuse élue et monsieur le maire Président remettait les cadeaux. Après un lourd silence demandé par la maîtresse des lieux, on m'appela pour me remettre un prix. Je n'en méritais pas tant.

Odile : Prix de PERSÉVÉRANCE !...

Quelle trouvaille, qui avait trouvé cela ? J'étais récompensée et encouragée.

Quelle émotion, j'en frissonne encore après plus de soixante dix ans. Il faut dire que le retard pris par la maladie avait été rattrapé en quelque mois grâce à cette vénérable institutrice. J'avais appris mille choses dont la principale était l'affection de la maîtresse, l'amitié et la gentillesse de celles qui devinrent pour moi des amies pour la vie.

Voilà, j'ai livré à votre sagacité quelques pensées toutes pailletées de lumière et de soleil qui hantent encore mon esprit quand je pense à ma « Belle petite école de Saint-Lambert » qui m'a tant aidée et que j'ai tant aimée.

À suivre ...

Odile FERNANDEZ-HERAUD

JEUX : Le Club de Scrabble de la Source vous propose quelques jeux de lettres en attendant de vous retrouver chaque vendredi à 20h30 dans l'ancienne bibliothèque.

*Scrabblement votre,
Cécile Le Gallo*

Escalettres : Reprenez les mêmes lettres en ajoutant la lettre proposée et en changeant leur place.

	B	A	N						
+ I			I						
+ L									
+ O			O						
+ L									
+ T									
+ A									

Anagrammes : Retrouvez les mots de 7 lettres de vocabulaire courant qui se cachent derrière les tirages suivants.

AELSTUX	-----	ou	-----		
EEENRVZ	-----	ou	-----	ou	-----
AACENPS	-----	ou	-----	ou	-----
ACEILOV	-----	ou	-----	ou	-----

Solutions en dernière page

INFORMATIONS PRATIQUES LOCALES

POUR VOS LOISIRS :

Notre **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** (Tél : 01 30 60 05 56) est ouverte à tous dans le Manoir Communal. 3500 ouvrages sont à votre disposition, dans des conditions d'abonnement particulièrement avantageuses.

Les tarifs annuels sont : Enfant – 3,90 €, Adulte – 9,50 €, Famille : 15€.

Les horaires d'ouverture sont : lundi et mardi 16h30-18h15, Mercredi 14h-17h, Vendredi 16h30-18h.

La **PISCINE DE CHEVREUSE** (Tél : 01 30 52 14 41). Les habitants de St-Lambert sont adhérents du SIVOM de la région de Chevreuse avec les tarifs préférentiels suivants (pour en bénéficier, **veuillez vous munir d'un justificatif de domicile**, par exemple la copie de votre carte d'identité).

- Enfants (3 ans et +) : 1 entrée 3,50€ ; 10 entrées 31€
- Adulte (18 ans et +) : 1 entrée 4,60€ ; 10 entrées 41€.

Les horaires en période scolaire sont : Lundi 11h30-13h30 et 17h-20h, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h30-14h et 17h-20h, Mercredi 13h-20h, Samedi 10h30-13h00 et 14h30-19h, Dimanche 8h-13h et 14h30-19h. Bon bain à tous !

L'ASSOCIATION SPORTIVE : toutes les informations sur www.as-stlambert.fr

Club de SCRABBLE : tous les vendredis à 20h30 dans l'ancienne bibliothèque, venez avec votre jeu !

LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DES TENTES

La **SALLE DES ASSOCIATIONS** se loue auprès de Jasmine Flament (06 07 45 23 46) qui fait l'état des lieux entrant et sortant. La Salle peut contenir 60 personnes au maximum ; elle est louée nue et en l'état et doit être rendue propre. Sa location est exclusivement réservée aux habitants de St Lambert.

Le tarif de location pour 24h (par exemple de 14h à 14h) est de 300 €, avec une caution déposée de 1000 €.

SAINT-LAMBERT EN FÊTE : la location des tentes s'effectue en mairie et elle est exclusivement réservée aux habitants de Saint-Lambert.

- Les **tarifs** sont : Tentes blanches = 40€ ; Tentes bleues = 30€ ; 1 Table et 2 bancs = 5€
Règlement par chèque à l'ordre de : Association St Lambert en Fête, à envoyer à :
Mme Gueguen Guénaële, 3, Clos de Launay, 78470 St Lambert des Bois, tél. : 01 30 64 10 77
- **Horaires** pour retirer et rapporter le matériel auprès de Fabrice à l'atelier municipal:
 - o Vendredi après midi entre 16 et 17 heures, pour retirer le matériel
 - o Lundi matin entre 8 et 9 heures, pour réceptionner ce matériel.

Le matériel sera ensuite vérifié par un des membres de l'équipe technique de Saint Lambert en Fête.

Nous vous rappelons :

- Que vous devez prévoir un moyen de transport pour emporter le matériel,
- Que vous devez avoir au moins une autre personne avec vous pour charger ce matériel,
- Que vous êtes responsable du matériel prêté.

En cas de problème au montage, l'assistance technique est assurée par Jacques Mengelle-Touya au 06 83 20 99 45.

Nous vous remercions de respecter cette procédure afin que ce matériel coûteux soit correctement entretenu et séché à son retour.

COLLECTE DES DÉCHETS :

Ordures ménagères : Le ramassage des poubelles est effectué le **jeudi matin**. Pensez à bien respecter les consignes de tri !

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les **journaux et magazines, prospectus vont dans la poubelle jaune**.

Les **déchets verts** sont collectés le lundi matin, en sacs papier uniquement, du **5 avril 2010 jusqu'au 13 décembre 2010**. 40 sacs par famille sont distribués gratuitement en Mairie.

Prochains encombrants, en 2010 : 1^{er} Juin et 24 Novembre.

Déchetterie : Magny Les Hameaux. Une pièce d'identité vous sera demandée (et/ou un justificatif de domicile). Ouverture les lundi, mardi, vendredi, samedi de 8h30 à 13h et 14h à 18h15 ; dimanche : de 9h à 13h.

L'accès aux artisans, commerçants et industriels est interdit les samedis, dimanches et jours fériés.

FEUX (arrêté municipal n°2004/05) :

Le brûlage des déchets végétaux est interdit entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre. Les feux ne peuvent être déclenchés que la semaine (le brûlage est interdit les dimanches et jours fériés).

Le **brûlage dirigé** consistant à détruire par le feu des herbes, broussailles, litières, rémanents de coupe, branchages, bois morts, sujets d'essence forestière, ou autres, ou l'incinération consistant à détruire lorsqu'ils sont coupés en tas, en andains des rémanents de coupe, branchages et bois morts dont le maintien est dangereux, **ne pourra être effectué qu'entre le lever du jour et 15h, le reste de la journée devant permettre au responsable de s'assurer que tout feu est éteint avant le coucher du soleil**. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi, le secrétaire de Mairie, le Chef de Brigade de Gendarmerie, le Chef des Sapeurs-Pompiers sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de cet arrêté.

LUTTE CONTRE LE BRUIT :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

AS SAINT LAMBERT DES BOIS

**FETE de L'ASSOCIATION SPORTIVE
de SAINT-LAMBERT DES BOIS**

SAMEDI 26 JUIN 2010

SAMEDI 10H

**BIKE & RUN
Ludik TENNIS
PETANQUE
FOOT
BEACH VOLLEY
DEMO STEP**



SOIREE ESPAGNOLE

*Déguisez-vous,
venez
déguster
la paella géante
et danser!*



PAILLE **Saint TAXIS Lambert** **Reservation impérative**
nathalie.hoareau@paille-sa.fr Ou Sylvain 06 86 32 44 50

TOUT FAIRE MATERIAUX **gain de l'œil** **st-Lambert**
Ouvrez en savoir-faire

... Dernière minute ... Transports ...

Sur la 1^{ère} page du site du Parc Naturel Régional, il y a un questionnaire destiné à capturer les besoins en transports, co-voiturage, ..., solutions alternatives à nos voitures individuelles.

Nous pouvons aussi l'utiliser afin de faire comprendre notre situation sinistrée et nos besoins en matière de transports en commun, notamment pour aller aux lycées, gares, etc.

Remplir ce questionnaire ne vous prendra que quelques instants, mais cela nous donnera une chance supplémentaire d'avancer sur ce sujet. Soyez nombreux à répondre !

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/>

Danielle Tacyniak

ÉTAT CIVIL

Naissances :

30 janvier
28 mai

Sacha ALBERT
Nayssa TRAORÉ

Décès :

11 avril

Monsieur Jean RATEAU

Solutions des jeux page 14 :

Escalettres : bain, bilan, anobli, bâillon, ballotin, bataillon.

Anagrammes : exultas, luxâtes revenez, énervez, vénérez canapés, panaces, pacanes Avicole, olivacé, violacé

